



CANADIAN ANTI-FRAUD CENTRE CENTRE ANTIFRAUDE DU CANADA

Tendances en matière
de fraude – 1^{er} semestre 2026

2026-08-27

FRAUD: RECOGNIZE, REJECT, REPORT IT LA FRAUDE: IDENTIFIEZ-LA, SIGNALEZ-LA, ENRAYEZ-LA

Le Centre antifraude du Canada (CAFC) continue de comptabiliser des pertes financières importantes associées à la fraude en 2026. Au cours du 1^{er} semestre de l'année, les Canadiens ont déclaré des pertes avoisinant les 351 M\$ au CAFC. Bien que la fraude à l'investissement continue d'être la plus coûteuse, plusieurs autres affichent une activité notable par rapport à 2025, notamment le harponnage, la fraude au faux enquêteur bancaire, l'extorsion et la fraude liée à la récupération de fonds. Ces chiffres ne reflètent que les incidents signalés; or, le CAFC estime que seulement 5 % à 10 % des fraudes sont signalées, ce qui signifie que les chiffres réels sont beaucoup plus importants.

Les fraudeurs continuent d'utiliser l'usurpation d'identité, le sentiment d'urgence, les communications convaincantes et la persuasion après avoir établi un lien de confiance, pour soutirer de l'argent ou des renseignements personnels. Souvent, les criminels se font passer pour des institutions financières, des entreprises, des représentants du gouvernement ou d'organismes d'application de la loi, des employeurs, des fournisseurs de services ou des personnes connues de la victime. Les Canadiens doivent se méfier des pseudo-occasions d'investissement, des communications dans lesquelles on leur demande de l'argent ou de modifier des instructions de paiement ou qui leur signalent de prétendus problèmes avec leur compte ou leur promettent de les aider à récupérer des fonds qui leur ont été dérobés.

Tendances qui se démarquent au premier semestre 2026

Fraude en matière d'investissement – quelque 139,6 M\$ de pertes déclarées

Ce type de fraude demeure en tête des pertes financières au cours du 1^{er} semestre de 2026. Les fraudeurs utilisent les médias sociaux, les publicités en ligne, les applications de messagerie ou l'usurpation d'identité pour promouvoir des possibilités d'investissement frauduleuses, y compris dans les cryptomonnaies. La victime voit apparaître de faux soldes de compte ou de faux rendements qui visent à l'appâter et à la pousser à virer toujours plus d'argent.

Harponnage – quelque 57,7 M\$ de pertes déclarées

Ce type de fraude continue de causer des pertes importantes. Alors que les pertes déclarées durant l'année 2025 dépassaient 68 M\$, elles se chiffrent déjà à quelque 57,7 M\$ pour le seul premier semestre de 2026. Les fraudeurs exploitent souvent des liens de communication compromis ou falsifiés pour cibler des entreprises en se faisant passer pour des dirigeants, des fournisseurs, des entrepreneurs ou d'autres personnes de confiance afin de rediriger des paiements ou de modifier des renseignements bancaires.

Fraude au faux enquêteur bancaire – quelque 28,6 M\$ de pertes déclarées

Ce type de fraude continue de se démarquer en 2026. Alors que les pertes déclarées se sont élevées à quelque 28,3 M\$ durant l'année 2025, elles s'élèvent déjà à quelque 28,6 M\$ pour le 1^{er} semestre de 2026. Les fraudeurs se font passer pour une institution financière, la police ou une organisation de



Royal Canadian
Mounted Police

Gendarmerie royale
du Canada



Compétition Bureau
Canada

Bureau de la concurrence
Canada



Ontario Provincial Police

Canada

confiance et font croire à la victime que son compte est compromis. Puis, ils lui demandent de virer de l'argent, de fournir des renseignements bancaires ou de participer à une prétendue enquête.

Extorsion – quelque 25,5 M\$ de pertes déclarées

Les pertes attribuables à la fraude par extorsion au cours du premier semestre de 2026 ont déjà dépassé les quelque 23 M\$ de pertes déclarées pendant toute l'année 2025. Les fraudeurs utilisent les menaces, l'usurpation d'identité et le mensonge pour pousser les victimes à envoyer de l'argent rapidement. Certains vont jusqu'à se faire passer pour des agents d'application de la loi et menacent la victime d'arrestation, d'expulsion du pays ou d'autres mesures judiciaires si elle ne procède pas au paiement exigé.

Fraude liée à la récupération de fonds – quelque 13,7 M\$ de pertes déclarées

Les victimes qui ont déjà perdu de l'argent peuvent être à nouveau ciblées. Les fraudeurs se font passer pour des agents d'application de la loi ou des employés d'organismes gouvernementaux, d'institutions financières ou d'agences de recouvrement et promettent à la victime de l'aider à récupérer l'argent perdu en échange de frais, de taxes, de dépôts ou d'autres paiements. Des pertes s'élevant à quelque 13,7 M\$ ont été déclarées à ce chapitre au cours du 1^{er} semestre de 2026, contre quelque 25,9 M\$ pour toute l'année 2025. Le CAFC a également averti que des fraudeurs peuvent se faire passer pour lui lorsqu'ils commettent ce type de fraude.

Signaux d'alerte

- Demandes inattendues d'envoi, de virement ou de retrait d'argent.
- Pression à agir immédiatement, secrètement ou en dehors des procédures normales.
- Demandes de modifier ses renseignements bancaires ou de paiement.
- Occasions de placement non sollicitées promettant des rendements élevés ou garantis.
- Appels prétendant que votre compte bancaire est compromis et vous demandant de participer à l'enquête.
- Demandes de paiement de frais ou de taxes pour récupérer de l'argent perdu dans une fraude.
- Communications qui semblent provenir d'une organisation digne de confiance, mais qui contiennent des instructions inhabituelles.
- Demandes de mots de passe, de codes de vérification, d'accès à distance ou de renseignements financiers de nature délicate.

Comment vous protéger

- Ne vous précipitez pas; vérifiez l'authenticité de toute demande inattendue avant d'agir.
- Communiquez avec les entreprises, les institutions financières et les organismes gouvernementaux en utilisant les coordonnées que vous aurez vous-même trouvées.
- Ne virez jamais d'argent sur un compte soi-disant sécurisé à la suite d'un appel inattendu.
- Vérifiez les changements apportés aux renseignements bancaires ou de paiement directement auprès de la personne ou de l'entreprise concernée en utilisant ses coordonnées connues.
- Méfiez-vous des occasions d'investissement annoncées sur les médias sociaux, la publicité en ligne ou des messages non sollicités.
- Ne payez jamais quelqu'un à l'avance pour récupérer des fonds que vous avez perdus dans une fraude.
- Ne fournissez pas de mots de passe, de codes de vérification ou d'accès à distance à vos appareils.

- Parlez à une personne de confiance avant d'envoyer de l'argent lorsque vous faites l'objet de pressions ou de menaces.

Si vous croyez avoir été la cible d'une fraude, communiquez immédiatement avec votre institution financière et signalez l'incident à votre service de police local et au [Centre antifraude du Canada](#).